

PV de l'Assemblée primaire du 17 décembre 2025

Il est 20 h 13 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre cette Assemblée primaire par les salutations. Il souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents qui sont au nombre de 74 et souligne la belle participation à cette Assemblée.

L'Assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

L'ordre du jour retient les points suivants :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du protocole de la séance du 10 juin 2025
3. Projet d'extension de l'école d'Aproz, demande d'un crédit d'engagement et de l'emprunt y relatif
4. Présentation du plan financier 2026-2029 de la Commune
5. Approbation des décisions fiscales 2026
6. Approbation du budget 2026 de la Commune
7. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner M^{mes} les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Perrier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.

POINT 2 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2025

Le protocole de la séance du 10 juin 2025 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama N° 144 de décembre 2025. La lecture n'est pas demandée. Soumis au vote, le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

POINT 3 — PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE D'APROZ, DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DE L'EMPRUNT Y RELATIF

Le Président présente le projet d'extension du centre scolaire d'Aproz, accompagné d'une demande de crédit d'engagement et d'emprunt y relatif.

Il est rappelé que le centre scolaire, inauguré en 2016 (mise en service en 2015) et financé à hauteur d'environ 11 millions de francs, était conçu pour répondre aux besoins de l'époque. Toutefois, la croissance démographique soutenue de la commune, et en particulier du village d'Aproz, a entraîné une augmentation significative du nombre d'élèves, notamment liée à l'arrivée de familles avec enfants.

Les élèves d'Aproz-Sion sont également scolarisés à Aproz, situation historiquement non facturée jusqu'en 2020. Depuis 2021, une contribution annuelle de 2 400 francs par élève est perçue, soit environ 84 000 francs par an.

Une nouvelle convention, en cours de validation avec la Ville de Sion, prévoit une participation financière renforcée de la Ville de Sion. Il est précisé que le Conseil communal confirme sa volonté de rester seul propriétaire et maître de ses infrastructures.

À ce jour, le centre scolaire compte environ 221 élèves, dont 35 élèves domiciliés sur le territoire de la Ville de Sion, soit environ 15% de l'effectif total. Cette évolution a conduit à une saturation progressive des infrastructures existantes, nécessitant notamment :

- la délocalisation de classes,
- la réouverture du centre scolaire de Fey,
- l'ouverture d'une nouvelle classe.

Le besoin d'extension est ainsi jugé avéré et urgent afin d'assurer un accueil adéquat des élèves. De ce fait, plusieurs scénarios ont été analysés :

- arrêt de l'accueil des élèves d'Aproz-Sion,
- délocalisation partielle des classes,
- partenariats public-privé,
- implantation sur d'autres parcelles.

Ces variantes n'ont pas permis de répondre de manière satisfaisante aux besoins, notamment en raison de contraintes de répartition des élèves et de sécurité.

De ce fait, le Conseil communal a retenu la solution suivante :

- extension du centre scolaire sur son site actuel,
- acquisition préalable de biens-fonds et bâtiments voisins (notamment une maison et une partie de parcelle), afin d'agrandir le périmètre constructible.

Le Président Fragnière précise que le projet nécessite une modification partielle du plan de zones, rendue possible suite à la décision antérieure de l'Assemblée primaire d'annuler l'homologation du plan de zone de 2015. Cette démarche permet aujourd'hui de :

- adapter l'affectation des terrains,
- rendre possible l'extension du centre scolaire.

La procédure de mise à l'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune remarque des services communaux. La procédure va donc se poursuivre et une modification de zone sera soumise à l'Assemblée primaire.

Frédéric Fragnière présente en détail le projet d'extension de l'école d'Aproz qui prévoit la création de neuf unités de classe et des locaux complémentaires (bibliothèque, salle de réunion).

Les besoins ont été validés par le Conseil d'État. Le calendrier prévisionnel prévoit un choix du projet en mars 2026 (concours sur invitation) et la réalisation des travaux sur la période 2026 à 2028. Il précise que la réalisation de ce projet est conditionnée à une participation équitable de la Ville de Sion aux coûts des infrastructures.

Sur le plan financier, le coût estimé du projet est de 6 millions de francs pour l'extension, auxquels s'ajoutent les coûts d'acquisition des terrains et bâtiments.

De ce fait, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée l'approbation d'un crédit d'engagement et d'emprunt couvrant l'ensemble du projet. Les subventions cantonales seront déduites du coût global.

Aucune question n'étant soulevée, le Président met au vote l'approbation du crédit d'engagement de 6 millions de francs pour le projet d'extension du centre scolaire d'Aproz, tel que présenté, ainsi que l'emprunt y relatif. Soumis au vote, le crédit d'engagement de 6 millions de francs ainsi que le recours à l'emprunt pour ce même montant sont acceptés à l'unanimité moins une abstention.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance.

POINT 4 — PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2026 - 2029

Le Président informe l'Assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Commune.

Il commente les éléments essentiels de cette planification récapitulée ci-après et procède à une lecture sommaire des résultats prévus.

PLAN FINANCIER**RÉSULTAT**

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028	Plan financier 2029
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	45 448 735	45 406 800	48 713 900	48 800 000	48 955 000	49 070 000
Total des revenus financiers	57 630 181	54 491 400	59 308 300	59 760 000	59 950 000	60 180 000
Marge d'autofinancement	12 181 447	9 084 600	10 594 400	10 960 000	10 995 000	11 110 000
Amortissements planifiés	6 518 867	7 166 400	7 645 400	7 850 000	7 875 000	7 900 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	689 756	267 200	219 100	200 000	220 000	230 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	689 756	267 200	219 100	200 000	220 000	230 000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	358 293	812 400	827 500	840 000	800 000	770 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	339 505	812 400	827 500	840 000	800 000	770 000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	5 000 000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	331 117	2 463 400	3 557 400	3 750 000	3 700 000	3 750 000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	13 641 225	19 621 000	19 618 000	26 816 000	30 337 000	33 115 000
Total des recettes	2 487 359	5 154 000	4 343 000	5 721 500	3 854 500	4 159 500
Investissements nets	11 153 867	14 467 000	15 275 000	21 094 500	26 482 500	28 955 500

Financement des investissements

Report des investissements nets	11 153 867	14 467 000	15 275 000	21 094 500	26 482 500	28 955 500
Marge d'autofinancement	12 181 447	9 084 600	10 594 400	10 960 000	10 995 000	11 110 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	1 027 580	-5 382 400	-4 680 600	-10 134 500	-15 487 500	-17 845 500

Modification de la fortune / découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	331 117	2 463 400	3 557 400	3 750 000	3 700 000	3 750 000
Excédent / Découvert du bilan	39 402 639	41 866 039	45 423 439	49 173 439	52 873 439	56 623 439

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-1 046 367	5 382 400	4 680 600	10 134 500	15 487 500	17 845 500
Capitaux de tiers	63 578 850	68 961 250	73 641 850	83 776 350	99 263 850	117 109 350

Le Président précise que ce plan est présenté uniquement à titre informatif et ne requiert pas l'aval de l'Assemblée.

L'Assemblée primaire prend acte des résultats prévus au plan financier 2026-2029 de la Commune.

**POINT 5 — APPROBATION
DES DÉCISIONS FISCALES 2026**

Le Président présente les décisions fiscales pour l'exercice 2025. Il précise que seule l'indexation nécessite une déci-

sion de l'Assemblée primaire en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976. Les autres décisions sont de la compétence du Conseil communal.

1. Indexation des revenus imposables	156%
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF	1.3
3. Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF	12.–
4. Montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF	160.–

Le Président Frédéric Fragnière précise que seul le pourcentage de l'indexation des revenus est du ressort de l'Assemblée primaire. Soumise au vote, la décision fiscale liée à l'indexation pour l'exercice 2026 est acceptée à l'unanimité.

POINT 6 — APPROBATION DU BUDGET 2026 DE LA COMMUNE

Le budget 2026 de la Municipalité a été imprimé et distribué à tous les ménages de la Commune dans sa version résumée. Durant la période de convocation de la présente séance il était consultable auprès du Secrétariat communal dans sa version détaillée. Il était également téléchargeable sur le site internet de la Commune.

Le Président Frédéric Fragnière fait un commentaire d'ordre général sur les options prises afin de présenter un budget stable dans un contexte économique complexe et dans une période de hausse de transfert de charges entre le Canton et les Communes. Le budget présenté permet de poursuivre les objectifs de maintien d'une politique locale attractive, de poursuite des travaux d'amélioration de nos infrastructures et le maintien de services de proximité de qualité pour notre population.

Le Président procède à une lecture sommaire du budget 2026 de la Municipalité. Il commente le compte de

résultats qui enregistre au fonctionnement des charges financières de 48 713 900 francs et des revenus financiers de 59 308 300 francs. Avec une marge d'autofinancement de 10 594 400 francs, le budget 2026 de la Commune clôture, après enregistrement des amortissements planifiés de 7 645 400 francs, des attributions aux fonds et financements spéciaux de 219 100 francs ainsi que des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux de 827 500 francs, avec un excédent de revenus de 3 557 400 francs.

Il souligne la place importante des charges cantonales liées en particulier aux domaines du social et à celui de la formation. Le Président Frédéric Fragnière précise que le Conseil communal est attentif au maintien des aides non obligatoires pour les familles et les sociétés locales. Cette politique est possible uniquement en ayant comme objectif une marge d'autofinancement entre 9 et 10 millions francs.

Sur le plan des revenus, le Président rappelle que le budget 2026 tient compte de l'évolution de la taxe de séjour à 5 francs la nuitée et que conformément aux bases légales, le montant de cette taxe doit être imputé directement aux infrastructures sportives, culturelles et touristiques.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges financières	– CHF	45 448 734.90	45 406 800.00	48 713 900.00
Revenus financiers	+ CHF	57 630 181.45	54 491 400.00	59 308 300.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	10 594 400.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	10 594 400.00
Amortissements planifiés	– CHF	6 518 866.71	7 166 400.00	7 645 400.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	– CHF	689 755.51	267 200.00	219 100.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	358 292.58	812 400.00	827 500.00
Réévaluations des prêts du PA	– CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	– CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	– CHF	5 000 000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	331 116.91	2 463 400.00	3 557 400.00

Compte des investissements

		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Dépenses	+ CHF	13 641 225.36	19 621 000.00	19 618 000.00
Recettes	- CHF	2 487 358.86	5 154 000.00	4 343 000.00
Investissements nets	= CHF	11 153 866.50	14 467 000.00	15 275 000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	10 594 400.00
Investissements nets	- CHF	11 153 866.50	14 467 000.00	15 275 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	5 382 400.00	4 680 600.00
Excédent de financement	= CHF	1 027 580.05	-	-

Le compte d'investissement présente un investissement net de 15 275 000 francs, avec une marge d'autofinancement de 10 594 400 francs. Il en résulte une insuffisance de financement de 4 680 600 francs.

Cet état de fait est à mettre en relation avec la prise en compte de travaux non réguliers comme la construction d'un nouveau dépôt des travaux publics (4 millions de francs au net en 2026). Le Président précise la volonté du Conseil communal de maintenir un niveau important d'investissements dans l'ensemble des domaines pour éviter un effet de rattrapage dans les années à venir.

Le Président présente et commente les principaux investissements retenus au budget 2026 qui sont les suivants :

Investissements

Centre scolaire Biolette	1 530 000.00
Réseau pédestre	700 000.00
Routes	1 655 000.00
Dépôt travaux publics et service des eaux	4 000 000.00
Eau potable	1 000 000.00
Fenêtre F2	500 000.00
PGEE réseau	625 000.00
Réfection du terrain de football	500 000.00
Pistes VTT	420 000.00

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'Assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget communal. Soumis au vote, l'Assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2026 de la Municipalité de Nendaz, tel que présenté.

POINT 7 — DIVERS

Le Président poursuit avec la communication de brèves informations sur les objets suivants :

POSTE DE HAUTE-NENDAZ

Il relève que le Conseil communal de Nendaz poursuit ses démarches dans ce dossier difficile. Il relève que deux entretiens purement formels ont eu lieu avec les responsables de la Poste. En effet, aucune écoute ni réponse n'a été apportée lors de ces échanges. Par la suite, un courrier officiel de confirmation de la fermeture de l'office de poste de Haute-Nendaz a été reçu par l'Exécutif. Le Président Frédéric Fragnière informe l'Assemblée que le Conseil communal a décidé de faire recours de cette décision auprès de Postcom.

Le Président, malgré la difficulté de la situation, indique que les Autorités mettent tout en œuvre pour défendre les intérêts de notre Commune.

SÉCURISATION DES TRAVERSÉES DE HAUTE-NENDAZ ET BASSE-NENDAZ

Le Président Frédéric Fragnière rappelle que sur la base des analyses de trafic réalisées par le Canton sur la route cantonale, des travaux de sécurisation des traversées de Haute-Nendaz et de Basse-Nendaz ont été réalisés. Il s'agissait dans la pratique d'essentiellement réduire la vitesse de 50 à 30 km/h dans une partie des tronçons passant dans ces localités.

Il revient sur la nécessité de prendre de nouvelles habitudes et sur les retours positifs des riverains mais aussi des citoyens en particulier par rapport aux jeunes qui empruntent ces tronçons à pied pour se rendre à l'école.

PAZ

Le Président fait le point sur ce dossier stratégique. Il indique que le Conseil communal a reçu un retour formel positif du Canton sur le plan d'urbanisation (PU) déposé par la Commune de Nendaz en janvier de cette année. Il déclare que les travaux sont en cours pour finaliser un avant-projet de plan de zone courant 2026.

Frédéric Fragnière rappelle la nécessité de procéder à des remembrements de terrains dans certains villages afin de disposer de toutes les cartes en main pour maintenir en zone les terrains concernés. Il rend attentif les citoyennes et les citoyens qu'en cas de refus des propriétaires de procéder à un remembrement, le maintien en zone des terrains concernés sera fortement interrogé et une priorité sera mise aux zones remembrées.

Il précise en outre que plusieurs procédures sont en cours ou en préparation concernant : la modification partielle du plan de zone relatif à l'école d'Aproz, la modification partielle du plan de zone relatif à la liaison câblée Conthey-Haute-Nendaz ou encore le plan d'aménagement du domaine skiable dont une information publique aura lieu prochainement.

**LIAISON PLAINE-MONTAGNE
CONTHEY-HAUTE-NENDAZ**

Le Président Frédéric Fragnière informe que le projet a été retenu parmi les cinq projets transmis par le Canton à la Confédération pour un éventuel cofinancement. La décision fédérale relative au financement est attendue à l'horizon 2027. En parallèle, le projet avance au niveau technique avec l'attribution du mandat de constructeur et la poursuite des études en matière d'impact territorial et de planification.

DIXENCE-CLEUSON 2031

Comme à chaque Assemblée, le Président Fragnière informe les citoyens sur l'avancée de ce sujet d'importance. Il relève la complexité du projet en relation avec l'évaluation des ouvrages, notamment en raison de l'imbrication entre les installations (Grande-Dixence, etc.) et la question de l'usine de Chandoline, actuellement non exploitée. Des divergences d'appréciation avec les concessionnaires sur la valeur des installations existent et les discussions se poursuivent.

De plus, Frédéric Fragnière indique que des mesures d'assainissement environnemental sont en cours de définition en lien avec les concessions hydrauliques en cours. Une procédure est engagée sous l'égide du Canton, avec participation des associations et partenaires concernés. Les mesures porteront notamment sur certains secteurs (Plaine de Tortin, Siviez), avec des impacts à concilier avec l'activité agricole et l'activité touristique. Des mises à l'enquête, par le Canton, sont attendues prochainement.

AUTRES DIVERS

La parole est ensuite laissée à l'Assemblée. Une citoyenne intervient sur la situation du centre de la station, notamment : l'avancement du projet d'aménagement et certaines problématiques d'ordre et de sécurité.

Le Président répond en indiquant que le projet de réaménagement du centre de la station est en cours depuis de nombreuses années et reste bloqué par des difficultés foncières et contractuelles. Le Conseil poursuit les négociations avec les propriétaires concernés, en veillant à une utilisation responsable des deniers publics (refus de conditions jugées disproportionnées). Le projet n'est pas abandonné, mais son avancement dépend de l'issue des discussions en cours.

Par ailleurs, des préoccupations en matière de sécurité (notamment liées à la consommation de stupéfiants) ont été identifiées. Une collaboration renforcée est en place avec la police cantonale.

Frédéric Fragnière souligne que les investissements sont réalisés selon les besoins prioritaires de la population. Le Conseil communal vise à un équilibre global entre les différents secteurs de la commune en gardant à l'esprit que tout projet doit présenter un bénéfice simultané pour la population et le tourisme.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation et souhaite de belles fêtes de fin d'année ; il invite les citoyennes et les citoyens à partager un vin chaud et lève la séance à 21 h 05.

Commune de Nendaz

Le Président	Le Secrétaire
Frédéric Fragnière	Philippe Charbonnet